

B-15-12-2025/01



Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de présents :	11
Nombre de votants :	11
Date de Convocation :	08/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Quinze Décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Denis CAVELIER, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Madame Laurence CLERET

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Christophe CAPELLE, Christophe DUFLOT,

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : MUSÉE DU ROULOIR : Convention d'adhésion au Réseau des Musées de Normandie

Monsieur Jérôme PASCO présente le réseau des Musées de Normandie qui est le fruit d'une volonté publique conjointe de la DRAC Normandie et de la Région Normandie, et dont la mise en œuvre est confiée à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Fabrique de Patrimoines en Normandie. Riches de collections considérables et diversifiées, les Musées participent activement à la conservation du patrimoine régional, au développement culturel et touristique de la région et à la transmission des connaissances auprès des publics. Leur mise en réseau a pour objectif de renforcer le tissu muséographique régional, en facilitant la coopération entre établissements, en proposant soutien et accompagnement et en organisant la mutualisation de moyens. L'adhésion au Réseau est gratuite.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Acceptent** le renouvellement de la convention d'adhésion du Musée du Rouloir au Réseau des Musées de Normandie pour une durée de cinq années civiles.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO

